



Challenges Ligue d'Athlétisme Région Sud

« Trophées Crédit Mutuel »

Challenge Marche Nordique 2023



Objectifs

- Promouvoir la marche nordique.
- Valoriser les clubs FFA et l'esprit Club.
- Décerner la mention : " Challenge Régional de Marche Nordique Région Sud", « Trophée Marche Nordique Ligue d'Athlétisme Région Sud » aux événements sélectionnés.
- Soutenir la participation des athlètes et des clubs, selon trois critères :
 - Classement performances. Les performances réalisées de chaque athlète.
 - Classement fidélité. La régularité de la participation.
 - Classement clubs. L'engagement des athlètes pour leurs clubs
- Encourager les épreuves de Marche Nordique qui répondent à une charte de bonne conduite s'inscrivant dans une démarche de développement durable visant le respect de l'environnement et l'éco-citoyenneté. Ceci à destination des organisateurs des concurrents et du public du Challenge.



Les courses sélectionnées

Les épreuves du challenge Marche nordique 2023 sont visibles sur le site :

[Site internet](#)

La liste des épreuves et les dates du challenge marche nordique sont susceptibles d'évoluer au cours de la saison.

Règlement

I. Condition d'accès au challenge

-Le challenge est réservé aux athlètes ayant une licence FFA-PACA de l'année en cours et de l'année suivante. Exemple (pour être éligible au challenge de la Ligue les athlètes doivent être titulaires d'une licence 2022/2023 & 2023/2024).

-La ligue souhaite donner un bonus aux nouveaux licenciés. Un athlète prenant sa première licence pour la saison 2023/2024 pourra sur sa demande récupérer les points générés sur les épreuves du challenge 2023 précédant sa prise de licence.

Pour une gestion informatique fiable du challenge, il est important que les participants remplissent intégralement leur bulletin d'inscription à chaque course, sans modification d'une épreuve à l'autre en spécifiant leur numéro de licence.



II. Trois challenges en un...

1. Challenge Performance

- *Principe et Cotation*

Points attribués en fonction des performances chronométriques après chaque épreuve pris sur le meilleur temps de l'athlète femme, homme, par catégorie de la Ligue d'Athlétisme Région Sud. Le chronomètre de référence c'est le temps de l'athlète femme, homme et par catégorie arrivée le premier sur chaque course.

- *Mode de calcul*

| Tps | Point |
|----------|-------|
| 00:46:43 | 300 |
| 00:47:38 | 294 |
| 00:48:18 | 290 |
| 00:48:26 | 289 |
| 00:48:45 | 287 |
| 00:50:16 | 279 |
| 00:50:45 | 276 |
| 00:51:02 | 275 |
| 00:51:30 | 272 |
| 00:51:50 | 270 |
| 00:52:29 | 267 |

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Temps de Référence:00:46:43 | x 300 = 294 |
| Temps de l'Athlète: 00:47:38 | |

- *Classement*

Le classement final prendra en compte les 3 meilleurs résultats. Le club maître sera pris en compte pour le classement final.

- *Récompenses*

Seront récompensés, les trois premiers hommes et femmes au classement scratch ainsi que les trois premiers hommes et femmes pour les catégories : Cadets, juniors, Espoirs, Séniors. Pour les Masters, seront récompensé les premiers de M0 à M10.

Pour les catégories cadets et juniors, attention au respect des distances maximales, Cadets : 15km et Juniors : 25km Il n'y aura pas de possibilité de cumul : Un marcheur récompensé dans le classement scratch d'un challenge ne pourra pas l'être dans le classement d'une catégorie. C'est le marcheur suivant qui sera récompensé dans le classement catégorie.



2. Challenge Fidélité

- *Principe et Cotation*

Chaque athlète féminin et masculin marquera un point par épreuve du challenge à laquelle il aura participé.

- *Classement*

Il sera effectué par comptabilisation des points.

- *Récompenses*

Seront récompensés le premier athlète féminin et masculin ayant réunis le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sera récompensé le participant qui aura le plus grand nombre de points cumulés (performance + fidélité).

3. Challenge des clubs

Basé sur le nombre de participants licenciés dans les clubs de la Ligue d'Athlétisme région sud participants aux épreuves du challenge Marche Nordique 2023.

Les points générés par l'athlète au cours de l'ensemble des épreuves du challenge seront attribués au 31 décembre 2023 au club maître de l'athlète.

Les athlètes apporteront les points cumulés sur l'ensemble du challenge au club auquel ils appartiennent lors du calcul des classements.

Précision : Les points clubs restent attachés à l'athlète sur l'ensemble du challenge. Si l'athlète change de club sur la saison 2023/2024, les points générés au cours de sa licence 2022/2023 seront attribués à son nouveau club.

Nouveautés : 25 points seront rajoutés en fin d'année à tous les clubs organisateurs dans le classement des clubs.



III. Conditions de consultation des classements intermédiaires

Sur le site de la ligue d'Athlétisme PACA région sud : provence-athle.fr

IV. Réclamations

En cas d'ex-æquo ou de litige, seule la ligue et la CRMNC sont habilitées à prendre les décisions nécessaires à l'adresse : crmnc@lapaca.fr

V. Récompenses

Les remises de prix de ces challenges se feront lors d'une soirée dédiée.

VI. Points de règlement

- *Changement de catégorie au 1 Septembre 2023*

Tout participant au challenge sera classé dans sa catégorie au 31 décembre de l'année du challenge.

- *Période du changement de licence*

Ce challenge courant sur 2 saisons sportives, la licence devra être renouvelée début septembre. En cas de non renouvellement avant le 31 Octobre 2023, les performances individuelles réalisées au cours de la période du challenge ainsi que les points club seront rétroactivement annulés.